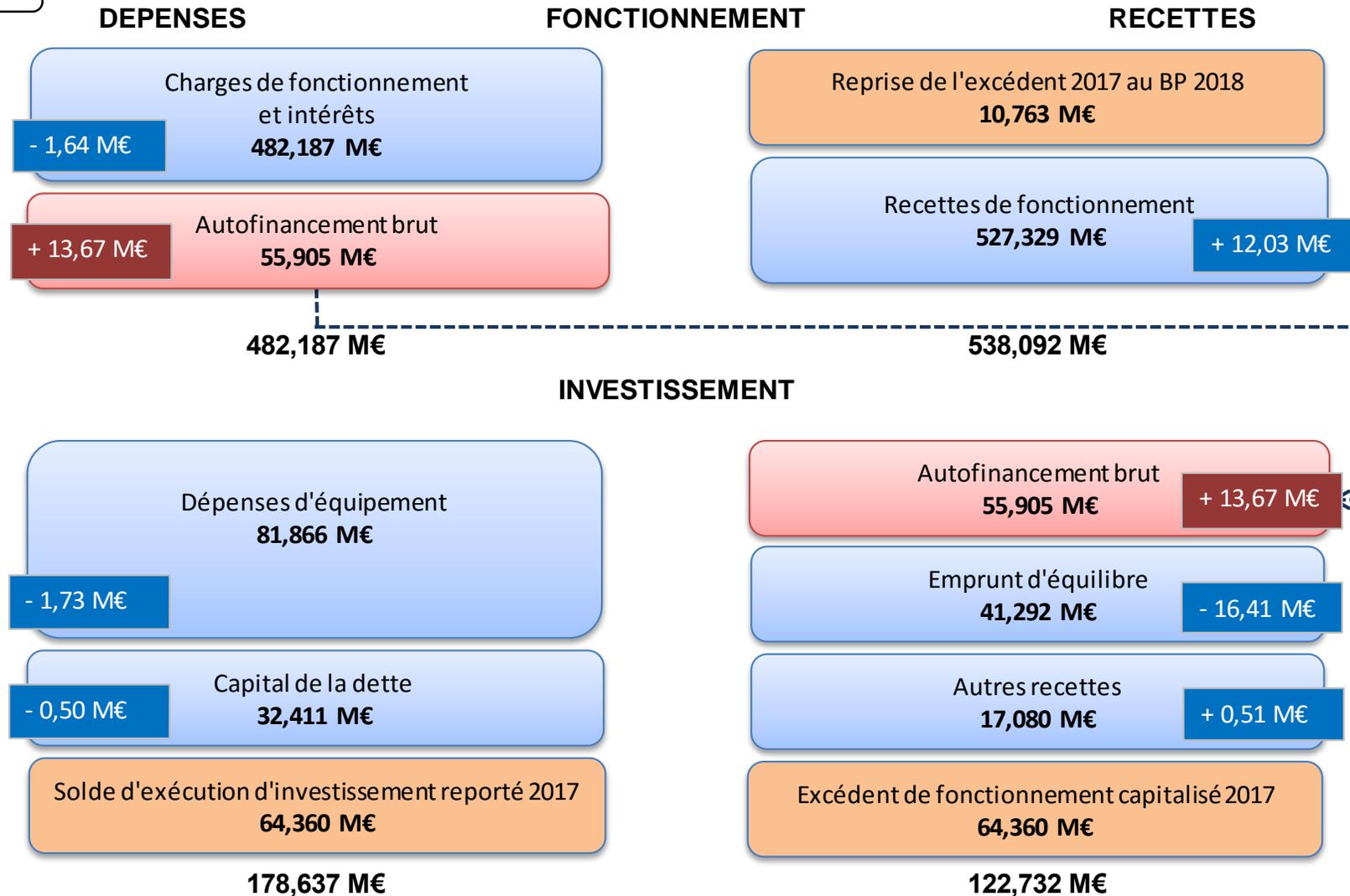


PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE 2018

Assemblée départementale – 26 octobre 2018

Y compris cahier de séance

ÉQUILIBRE DU BUDGET 2018 *



BUDGET TOTAL 2018 : 660,824 M€

(Budget Primitif + Budget Supplémentaire + Décision Modificative)

Écart par rapport aux BP et BS 2018

* Hors mouvements neutres de dette et opérations d'ordre

Situation budgétaire fin 2018

- Plusieurs revalorisations de dépenses ou baisses de recettes résultant de politiques nationales pèsent lourdement sur le budget 2018
 - Hausse de la contribution du Département en termes de péréquation interdépartementale : - 4 M€ en 2018 contre -1,3 M€ en 2017
 - Poursuite de la diminution de plusieurs dotations « mineures » même après l'arrêt de la baisse de la DGF
 - Poursuite de la hausse des dépenses liées à l'accueil des MNA (à la fois dépenses RH, mise à l'abri et surcout ASE)
- Cependant, la dynamique des recettes demeure positive
 - Encaissements de recettes nationales : Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA) et recettes de compensation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) (Personnes âgées et handicapées)
 - Droits de mutation : encaissements comparables à ceux de l'an dernier à la même époque, d'où ajustement à la hausse de la prévision budgétaire (85 M€)

Principaux éléments de la DM

- Recettes de fonctionnement : +12 M€
 - +2 M€ Droits de mutation (85 M€ d'encaissements prévisionnels)
 - +2 M€ Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances
 - +4,8 M€ recettes Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie –Personnes Âgées et +0,48 M€ Personnes handicapées
 - +1,248 M€ de recettes de l'Etat au titre de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés
 - +122 K€ au titre de la convention gestion de la voirie avec Tours Métropole Val de Loire
 - +295 K€ au titre de la Taxe d'aménagement ENS
- Recettes d'investissement : +0,5 M€ environ
- Modification de la répartition du taux de la Taxe d'aménagement : taux global inchangé de 1,5%, mais passage de 0,1 à 0,2% au titre du financement du CAUE (soit passage de 1,4% à 1,3% au titre du financement des ENS)

Principaux éléments de la DM

- Dépenses de fonctionnement en baisse globale de -1,6 M€, malgré des hausses sur certaines politiques
 - DGA Solidarités : équilibre global de +503 724€
 - Politique Enfance : +148 K€, dont +418 K€ au titre de la rémunération et des frais annexes des assistantes familiales, compensée par d'autres baisses.
 - Politique autonomie : -629 K€ sur l'allocation Prestation de Compensation du Handicap
 - Politique d'insertion : +779 K€ afin d'ajuster la prévision initiale du montant de l'allocation RSA au vu des dernières mensualités versées et de demeurer en capacité d'assurer le paiement de la dette de 2016 à la Caisse des Allocations Familiales (CAF)
 - DGA territoires : équilibre global de -92 K€
 - +12 500€ au titre des infrastructures routières
 - -51 569€ au titre de l'aménagement du territoire
 - +65 300€ au titre de l'éducation, notamment +300 K€ dû à la hausse du prix des fluides
 - DGA Ressources : -2 M€
 - -2 M€ du fait de la désinscription des dépenses imprévues

Principaux éléments de la DM

- Dépenses d'investissement : -2,23 M€
 - -507 K€ au titre de la politique habitat
 - -357 K€ au titre de la politique infrastructures routières
 - -203 K€ au titre de l'aménagement du territoire
 - +65 K€ au titre de la politique éducation
 - -540 k€ au titre de la gestion patrimoniale du Département
 - -500 K€ au titre du remboursement de la dette, du fait de la démarche continue d'amélioration de la gestion de la dette départementale menée depuis 2016

Cahier de séance – modifications de la DM

- Trois modifications de la maquette de la DM
 - **L'IDEF** : ajustement de crédits (20 000 €) entre deux chapitres budgétaires, en investissement
 - Pas d'impact sur l'équilibre du budget de l'IDEF et ni sur la subvention d'équilibre, mais modification de la maquette du budget annexe de l'IDEF
 - **L'action sociale** : Maison des Services Au Public (MSAP) de Montlouis-sur-Loire et antenne de la MDS
 - Modification du plan de financement découlant d'un accord de l'Etat : augmentation de la subvention d'investissement du Département : 240 000 € au total, dont 60 000 € en 2018
 - Impact sur l'équilibre : **+45 000 € en dépenses d'investissement 2018** sur l'AP « *Aides aux équipements sociaux* » et +180 000 € sur le montant d'AP
 - **Les infrastructures routières** : modification de l'imputation budgétaire de dépenses d'investissement (+ 144 000 €) destinés aux acquisitions foncières de l'opération « Déviation de Richelieu »
 - Pas d'impact sur l'équilibre du Budget principal mais modification de la maquette et de l'annexe comptes de tiers
- Ces modifications des maquettes seront réalisées après le vote et avant l'envoi au contrôle de légalité

Situation budgétaire fin 2018

	CA 2017	BP 2018	BS 2018	DM 2018	CA 2018 p	% CA 17/18
Dépenses de fonctionnement	480,6	481,9	483,8	482,1	474,9	-1,2%
Recettes de fonctionnement	548,6	526,2	526	538,1	546,7	-0,3%
Epargne brute	68	44,2	42,2	56	72,5	+6,2%
Dépenses d'équipement	74,5**	79,4	83,6	81,9	72,6	-2,6%
Emprunt d'équilibre	20	52,1	57,7	41,3	19,5	-2,6%
Capacité de désendettement	4 ans	6 ans	6 ans	5 ans*	5 ans*	+20%

* En prévision d'atterrissage, ce ratio ne s'exprimant qu'en CA

** Incluant le plan de relance FCTVA

→ Le Département affiche un équilibre global très satisfaisant au budget 2018 après la DM

Remarque : l'évolution CA 2017/CA 2018 s'entend en périmètre courant et sur l'ensemble du budget départemental, contrairement à l'évolution dans le cadre contractualisation qui s'entend à périmètre constant (= avec retraitements des effets des transferts de compétences) et sur un périmètre réduit des dépenses réelles de fonctionnement (ex : hors dépenses de péréquation)

Respect de la contractualisation

- Le budget prévisionnel 2018 après DM permet, selon les prévisions d'atterrissage à ce jour, de respecter les prescriptions de la contractualisation à la condition que la progression des dépenses MNA soit retraitée
- Premier critère : progression des dépenses réelles de fonctionnement comprises dans le périmètre « contractualisation » de +1,2% par an
 - Pour rappel, progression des dépenses MNA de +8 M€ entre 2015 et 2018
 - Décision du 14 juin 2018 : prise en compte pour les Départements justifiant d'une situation « exceptionnelle », sur la base de l'année 2015
 - Si le CA 2018 est retraité de 8 M€ : +0,6% de CA 2017 à CA 2018
 - Si le CA 2018 n'est pas retraité : +2,3% environ, soit l'application à partir de 2020 d'une sanction sous forme de baisse de la DGF
- Second critère : capacité de désendettement inférieure ou égale à 10 ans
 - Pour rappel, une baisse constante de la dette depuis 2015 : désendettement de -34,1 M€, soit -12% de l'encours
 - Capacité de désendettement prévisionnelle de 5 ans fin 2018

